



PARLONS Régime de retraite



Index

Changement de la situation de couple
Vœux des Fêtes **1**

Rendement du 1^{er} avril au 30 juin 2005 **2**

Résumé de 5 années **3**

Que faire si vous perdez ou oubliez votre NIP

Augmentation des cotisations au régime de retraite, 1^{er} janvier 2006 **4**

Vos questions



Si un changement se produit dans votre union conjugale

Afin d'éviter tout retard dans le traitement de votre prestation de retraite, vous devez fournir tous les renseignements exigés au Centre des services du régime de retraite. Si vous vivez une séparation conjugale ou un divorce ou si vous avez vécu une séparation ou un divorce dans le passé pendant que vous étiez membre du Régime de retraite de Postes Canada, vous devez faire parvenir une copie certifiée des ententes, toutes les ordonnances de la cour et les documents connexes au Centre des services du

régime de retraite. Cela comprend l'entente de séparation, le jugement de divorce et tout autre document concernant le partage des biens. Un examen des documents sera effectué afin de déterminer si votre époux ou votre partenaire pourrait réclamer des prestations en vertu de votre régime de retraite. Le Régime de retraite de Postes Canada est tenu par la loi de confirmer si une réclamation peut être déposée ou non et, le cas échéant, d'ajuster votre pension avant de verser des paiements de retraite à votre compte. ❖

Vœux des Fêtes

Nous vous souhaitons, à vous et à votre famille, de très joyeuses Fêtes.

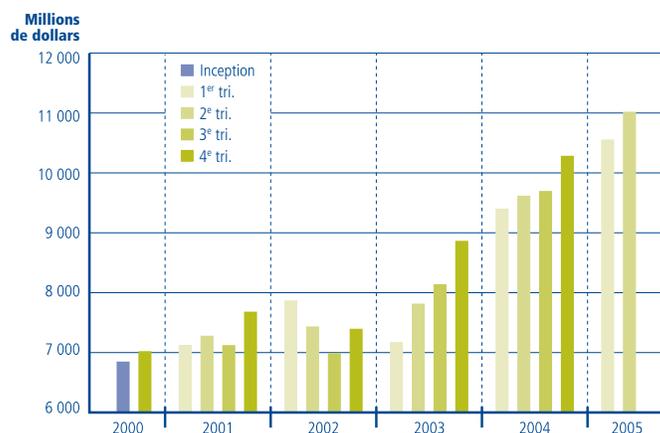
Conjoncture du marché

Le marché des actions canadiennes a enregistré une hausse de 3,6 % au cours du trimestre en raison de résultats plutôt positif dans le secteur de l'énergie alors que le coût du pétrole a continué à augmenter. Le rendement sur le marché américain a également été positif, alors que les marchés internationaux sont demeurés fixes puisque les gains sur le marché ont été neutralisés par une augmentation de la valeur du dollar canadien par rapport à la plupart des devises étrangères. Les marchés des obligations ont affiché un bon rendement au cours du deuxième trimestre, alors que la courbe de rendement des taux à long terme qui était à la baisse s'est stabilisée et que la Banque du Canada n'est pas intervenue pour augmenter les taux d'intérêt à court terme. ❖

CATÉGORIE D'ACTIFS	VALEUR DU MARCHÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)	2005 AVRIL À JUIN	2005 CA	2004 ANNÉE COMPLÈTE	2003 ANNÉE COMPLÈTE	2002 ANNÉE COMPLÈTE	2001 ANNÉE COMPLÈTE
Revenu fixe							
Placements de fonds liquides et à court terme	488,9	0,7 %	1,3 %	2,4 %	2,9 %	2,4 %	4,3 %
Obligations du Canada	3 382,6	4,3 %	5,5 %	9,6 %	8,4 %	10,2 %	7,3 %
Actions							
Actions canadiennes	3 892,0	4,0 %	9,4 %	15,6 %	25,5 %	-11,6 %	-7,7 %
Actions américaines	1 970,4	3,6 %	1,9 %	4,9 %	7,5 %	-20,9 %	—
Actions internationales	1 287,9	0,3 %	1,4 %	13,3 %	7,3 %	-21,6 %	—
Total du Régime de retraite agréé	11 021,8	3,43 %	5,63 %	11,13 %	13,87 %	-6,99 %	5,10 %

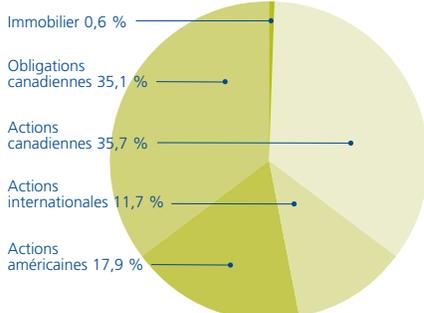
Points saillants des investissements

- Pour le deuxième trimestre, le taux de rendement de la caisse se situe à 3,43 % par rapport au point de référence de 3,46 %. Le rendement cumulatif annuel s'établit à 5,63 % par rapport au point de référence de 5,00 %.
- Au 30 juin 2005, la caisse avait un actif de 11 021,8 millions de dollars.
- Des cotisations nettes de 169,8 millions de dollars ont été versées au Régime au cours du deuxième trimestre, y compris 121,9 millions de dollars en paiements spéciaux de solvabilité. Nous avons réduit l'affectation aux actions canadiennes de 150 millions de dollars et avons affecté 135 millions de dollars à des actions américaines et 65 millions de dollars à des actions internationales. Un montant de 1,2 millions de dollars a été ajouté aux biens immobiliers et les placements de fonds liquides et d'investissements à court terme ont augmenté de 117,9 millions de dollars. ❖



Points saillants de la composition de l'actif

COMPOSITION DE L'ACTIF



- Au 30 juin 2005, 64,9 % de l'actif était affecté à des actions et à des biens immobiliers, ce qui dépasse la composition de l'actif visée de 62,5 %. Les actions canadiennes représentaient 34,7 % du total, les actions américaines 17,9 %, les actions internationales 11,7 % et les biens immobiliers 0,6 %.
- Trente-cinq virgule un pour cent de l'actif était investi dans des obligations et des placements à court terme, par rapport à une composition de l'actif visée de 37,5 %. Ce chiffre comprend 7,3 % d'obligations à rendement réel, 23,4 % d'obligations canadiennes et 4,4 % de placements de fonds liquides et d'investissements à court terme. ❖



Le Régime de retraite présente des résultats solides après cinq ans

Le Régime de retraite agréé de Postes Canada, qui garantit des prestations à l'abri de l'inflation à plus de 70 000 membres, continue d'établir une base solide cinq ans après sa création.

La Société est devenue responsable de son régime de retraite en octobre 2000, afin qu'elle puisse maintenir le contrôle de l'ensemble des conventions de retraite et gérer efficacement tous les aspects du système postal.

Conforme à d'autres régimes sous réglementation fédérale, le régime à prestations déterminées de Postes Canada offre des pensions qui sont entièrement liées à l'augmentation du coût

de la vie, peu importe toute fluctuation soudaine du rendement des marchés financiers.

Les résultats les plus récents révèlent que le Régime a inscrit un taux de rendement de 5,6 % au cours du premier semestre de 2005 en comparaison d'un indice de référence de 5,0 %. L'actif total a atteint 11 022 milliards de dollars en date du 30 juin 2005, comparativement à 10 214 milliards de dollars à la fin de 2004. Lorsque le régime a été créé, il comptait au total 6 850 milliards de dollars en actif.

En vue d'assurer la protection des prestations de retraite pour de nombreuses années à venir, Postes Canada,

en tant que répondant du Régime, a fait une contribution additionnelle de 129 millions de dollars en 2004; ce montant s'ajoutait à la contribution de 281 millions de dollars qui a été versée par la Société en tant qu'employeur. Ces contributions supplémentaires sont conformes aux mesures prises par d'autres importants régimes de retraite afin de compenser les « déficits de solvabilité » à court terme découlant du maintien des taux d'intérêt à des niveaux qui n'ont jamais été aussi bas.

En raison d'autres baisses des taux d'intérêt à long terme survenues jusqu'à présent en 2005, Postes Canada devra continuer

d'effectuer des paiements de solvabilité réguliers. En 2005, Postes Canada versera 267 millions de dollars additionnels afin de protéger davantage les prestations du Régime.

Il convient de souligner que selon les normes de pension applicables en Ontario, qui compte deux des plus importants régimes du pays, le Régime de Postes Canada afficherait un excédent de solvabilité considérable.

Récemment, le gouvernement fédéral a invité les répondants d'un régime de retraite à présenter leurs observations sur diverses questions, dont les exigences de financement des régimes de retraite à prestations déterminées. Postes Canada a indiqué qu'il est généralement admis qu'il y a un besoin pressant de normaliser les exigences de financement des régimes de retraite dans tous les domaines de compétence à l'échelle du Canada, ce qui uniformiserait les règles du jeu.

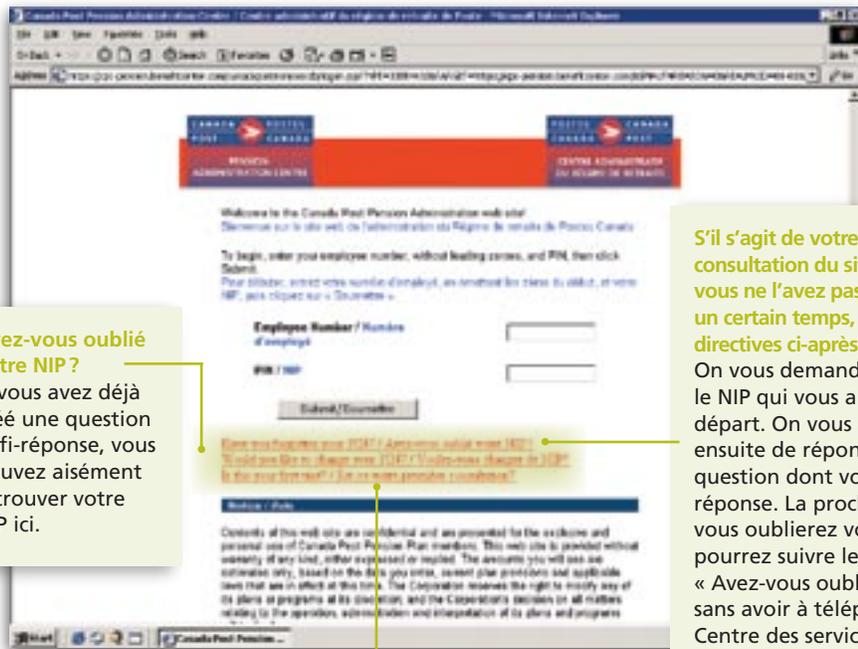
« Postes Canada offre l'un des meilleurs programmes de prestations de retraite au Canada », indique Douglas Greaves, vice-président de la caisse de retraite et directeur des placements. « Il est important que nos employés constatent que Postes Canada a la capacité financière de s'acquitter de toutes ses obligations et qu'elle a reçu la cote triple A, soit la cote la plus élevée accordée par les principales agences d'évaluation du crédit. »

À mesure que le Régime continue de croître, reflétant ainsi le succès général qu'a connu la Société au cours des dernières années, il est important que Postes Canada demeure rentable. L'entreprise pourra ainsi continuer d'investir dans de nouveaux produits et services afin de demeurer concurrentielle tout en protégeant, pour de nombreuses années à venir, le programme de prestations actuel dont bénéficient les employés. ❖

Vous avez oublié ou perdu votre NIP ou vous souhaitez simplement le changer ?

Vos questions

Cet espace est réservé à une foire aux questions. Nous répondrons à une ou à deux questions qui, selon nous, devraient intéresser la plupart des gens. Veuillez nous envoyer vos questions à l'adresse suivante : **pension.services@postescanada.ca**.



Avez-vous oublié votre NIP ?

Si vous avez déjà créé une question défi-réponse, vous pouvez aisément retrouver votre NIP ici.

S'il s'agit de votre première consultation du site Web ou que vous ne l'avez pas consulté depuis un certain temps, suivez les directives ci-après.

On vous demandera de changer le NIP qui vous a été assigné au départ. On vous demandera ensuite de répondre à une question dont vous seul avez la réponse. La prochaine fois que vous oublierez votre NIP, vous pourrez suivre les directives dans « Avez-vous oublié votre NIP ? » – sans avoir à téléphoner au Centre des services du régime de retraite.

Voulez-vous changer votre NIP ?

Rien de plus facile – On vous demandera votre numéro d'employé et votre NIP actuel. Vous pourrez ensuite entrer votre nouveau NIP et le confirmer. Rappelez-vous que les NIP doivent comprendre de 6 à 10 caractères et qu'ils doivent être numériques.

Si vous avez oublié ou perdu votre NIP et que vous n'avez pas créé de question défi-réponse, communiquez avec le Centre des services du régime de retraite, au 1 877 480-9220. Vous recevrez un nouveau NIP par la poste.

Valable seulement pour ce site – pour les mots de passe liés au LSE, communiquez avec le Service d'assistance du CCTE en composant le 1 877 411-8585.

Quelle est la différence entre des prestations de retraite réduites et non réduites ?

Les prestations de retraite *réduites* sont celles que vous obtiendrez si vous prenez votre retraite **avant** d'atteindre :

- l'âge de 60 ans avec au moins deux années de service admissible ou d'adhésion au Régime de retraite; ou
- l'âge de 55 ans avec au moins 30 années de service admissible, selon la première de ces éventualités.

Des prestations de retraite *non réduites* sont celles auxquelles vous avez droit si vous prenez votre retraite **à l'âge de 60 ans** avec au moins deux années de service admissible ou d'adhésion au régime de retraite ou à l'âge de 55 ans avec au moins 30 ans de service admissible.

Nous apprécions vos réflexions. Si vous avez des commentaires ou des sujets que vous aimeriez voir abordés, veuillez communiquer avec :

SERVICE DES PENSIONS
2701 PROM RIVERSIDE BUREAU B320E
OTTAWA ON K1A 0B1

Courriel :
pension.services@postescanada.ca

Augmentation des cotisations au Régime de retraite, 1^{er} janvier 2006

À compter du 1^{er} janvier 2006, les taux de cotisations subiront une augmentation de 0,4 % de vos gains ouvrant droit à pension.

Comme nous l'avons déjà indiqué, les cotisations des membres au Régime de retraite agréé et à la Convention supplémentaire de retraite de Postes Canada augmenteront chaque année de 0,4 % du coût annuel du service. À l'heure actuelle, le taux de cotisation des membres est de 33 %.

L'augmentation de vos cotisations au Régime de retraite est importante pour protéger la garantie financière de notre Régime de retraite, ce qui assurera la viabilité et la qualité du Régime pour les retraités actuels et futurs. Ces augmentations ne concernent pas les employés qui ont 35 ans de service admissible et qui cotisent actuellement à raison de 1 % pour tous les gains ouvrant droit à pension. ❖